

*Conflit des Hauts-de-Seine***Les vraies raisons d'un enlisement**

Depuis le mois mars, une centaine de postier·e·s poursuivent une lutte dont le déclenchement a été le licenciement du secrétaire départemental de Sud Poste 92, Gaël Quirante, mais qui s'est également dès le début opposée aux réorganisations, notamment l'introduction de la méridienne et de la sacoche.

Près de 10 mois se sont écoulés et nous sommes contraints de faire ce constat : la direction locale et son patron M. Loyez ont décidé de jouer, en toute conscience, la carte du pourrissement.

Ce monsieur s'entête à utiliser tous les moyens, y compris les plus procéduriers pour tenter de se donner une autorité et d'imposer ses vues.

Nous pouvons citer quelques-uns de ces moyens :

- Refus de prendre en compte nombre de jugements.
- Annulation de dizaines de réunions de négociations sous prétexte que les grévistes informent les personnels des services.
- Une juge de la Cour d'appel de Versailles propose une médiation, acceptée par les grévistes ; ce même personnage la refuse à plusieurs reprises.
- Lors des dernières élections professionnelles, tout un arsenal a été déployé pour faire voter massivement, avec présence d'huissiers pour dissuader les personnels grévistes d'approcher les personnels : résultat, non seulement la DSSC 92 connaît le plus fort taux de participation du pays mais le scrutin propulse notre syndicat à la première place, avec une majorité absolue (plus de 51 %) au Courrier, une opération qui s'est soldée par un échec cinglant pour la direction du 92.
- Nous pouvons aussi évoquer le dernier jugement du tribunal concernant la liberté de militer et de circuler de Gaël Quirante dans les établissements de La Poste, qui sur l'ensemble des attendus est un désaveu pour cette dernière.

Jamais nous n'avons rencontré un tel entêtement, et même un tel acharnement. Une question se pose donc : pourquoi la direction de l'entreprise couvre-t-elle de tels agissements ?

La fédération SUD a proposé et obtenu depuis juillet 2018 un cadre de réunions quadripartites (avec les grévistes et notre syndicat, la DSSC, la branche Courrier-Colis et la fédération SUD PTT). Même dans ce cadre, nous sommes forcés de constater que rien n'avance.

Le représentant de la BSSC se contente de jouer le rôle de simple observateur, dans les rares rencontres qui se sont déroulées. Encore une fois une question se pose : à quel jeu jouent nos patrons ? Il est tout simplement impossible que M. Loyez ne bénéficie pas de soutiens très hauts placés, pour se permettre de mépriser autant ses personnels et les représentants syndicaux.

Dans ces conditions, la poursuite des discussions est posée, d'autant plus que la direction du Courrier ne cache même pas sa volonté de « tenir des années »... Oui, vous avez bien lu, « des années » ! Comment, dans ce cas, les mêmes personnes peuvent juger comme inconsidérée la demande de report des réorganisations de plusieurs années formulée par les grévistes ?

Tout à fait dernièrement, un nouveau pas a été franchi dans l'escalade, de la part des dirigeants de l'entreprise. Alors que les grévistes occupaient pacifiquement un bureau du siège de La Poste, sans menacer ni les personnes ni les biens, pour exiger que de réelles négociations s'ouvrent enfin, ils se sont fait expulser manu militari par des CRS totalement carapaçonnés. Ces derniers, bien évidemment appelés par La Poste, n'ont pas hésité une seconde, pour déloger les grévistes, à défoncer une porte à coups de masse. Ce qui, pour le coup, constitue une dégradation caractérisée d'un local postal. Cette intervention de la police, non seulement totalement disproportionnée mais même sans fondement, est symptomatique du climat de répression qui sévit actuellement.

La fédération SUD PTT s'adresse donc publiquement aux patrons de l'entreprise : le président Philippe Wahl, le DRH Yves Desjacques, le directeur de la BSCC Philippe Dorge. Cette mascarade doit cesser, et vous vous devez d'intervenir. La fédération SUD PTT réaffirme, encore et toujours, sa disponibilité pour que de véritables négociations, à la loyale, soient enfin entamées. A défaut de votre intervention en ce sens, vous porterez l'entière responsabilité de la poursuite de ce conflit.

Paris le 31 janvier 2019